

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2010

Le sept décembre 2010 à 19h30, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal Mazères-Lezons.

Présents : Monique SÉMAVOINE, François GAY, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRE, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Nicole DUFAU, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Jean-Marc BORDENAVE, Jean-Marc DAUPHINOT, Eric CAZABAT.

Procurations : Jean-Marc LACRAMPE à Gérard HEITZ, Nicole LE DIEU DE VILLE à François GAY, Vincent CHARLOT à Monique SÉMAVOINE, Christophe CARRERE à Olivier SABLÉ.

Excusés : Annabelle ARACIL, Elisabeth LAHORE.

La séance est ouverte à 19h30

Monsieur Gérard HEITZ est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager les crédits d'investissement 2011 jusqu'à concurrence de 150 000 euros dans l'attente du vote du budget primitif. Cette somme sera affectée au chapitre 21.
- La bourse communale d'enseignement supérieur est fixée pour l'année universitaire 2009/2010 à 110 euros et est octroyée à une étudiante mazéroise en complément de sa bourse départementale
- Le Conseil municipal décide, sur proposition de la Commission animations, d'organiser la représentation d'une pièce de théâtre de Georges Feydeau : "Tailleur pour dames" présentée par la compagnie Pyrène. Les tarifs d'entrée sont fixés à 6 euros pour les adultes et à 3 euros pour les enfants de moins de 15 ans ainsi que pour les étudiants sur présentation de leur carte.
- Le Conseil Municipal décide d'organiser comme chaque année une coupe de bois. Elle sera divisée cette année en 20 lots au prix unitaire de 20 euros le lot et sera prioritairement réservée aux habitants de la commune.
- L'article L2122-22 du CGCT qui concerne les délégations de compétence données par le Conseil municipal au Maire ayant été réformé par la loi N° 2009-179 du 17 février 2009, l'assemblée décide de modifier sa délibération du 26 mars 2008 afin de prendre en compte la modification qui concerne la suppression du plafond des avenants en matière de marché public.
- Le Conseil municipal émet un avis négatif sur le projet de Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage révisé 2010-2016, motivé par :
 - l'absence de volet social pour accompagner les actions décrites dans le projet,
 - l'inégalité dans la répartition géographique des projets d'habitat adapté,
 - l'absence de terrains sur le territoire communal remplissant les conditions pour permettre de mener à bien l'ensemble de la démarche en faveur d'un habitat adapté,
 - le contexte actuel d'incertitude sur le niveau de l'enveloppe de crédits déléguée pour le financement du logement social. Il Autorise Madame le Maire à solliciter une nouvelle concertation auprès de l'état et du Conseil général sur les dispositions de ce document.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle des sports pour un montant estimé à 300 000 euros HT. Il Autorise également Madame le Maire à poursuivre les études préliminaires de faisabilité pour l'installation d'une toiture photovoltaïque et de solliciter auprès de toutes les Collectivités et organismes institutionnels le maximum de subventions possible pour ce type de travaux ainsi que pour les études correspondantes.

- Le conseil municipal approuve le principe de la création d'un RAM proposé par la Caisse d'Allocations Familiales dans la zone Sud-est de Pau. Mais il conditionne toutefois sa participation financière à cette nouvelle structure à la mise en place d'un financement intercommunal pour l'ensemble des structures et services communaux existants dédiés à la famille et à la petite enfance (crèche municipale, Accueil de loisir sans hébergement, Centre social).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15